



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ ACOFI GESTION DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT (BANCAIRE ET OBLIGATAIRE) D'UN PORTEFEUILLE DE PARCS ÉOLIENS ET SOLAIRES DE 80 MW DÉVELOPPÉS EN FRANCE.

Private Equity Corporate - M&A Immobilier et Construction Private Clients Droit fiscal | 25/07/18 | Philippe Lorentz Julien Wagmann



August Debouzy a conseillé Acofi Gestion dans le cadre du refinancement (bancaire et obligataire) d'un portefeuille de parcs éoliens et solaires de 80 MW développés en France.

Le refinancement bancaire d'un montant total de 127 millions d'euros restructure 13 emprunts historiques contractés par les sociétés de projet détenues par le fonds Transition Énergétique France géré par Acofi Gestion. Ce nouveau financement, arrangé par Société Générale et Bpifrance Financement, remplace les 13 emprunts existants par un financement unique au niveau d'une nouvelle société holding, bénéficiant de l'historique du portefeuille, de l'amélioration des conditions du marché et de la simplification des exigences administratives et de reporting.

L'équipe August Debouzy était composée de Julien Wagmann, associé, sur les aspects corporate et transactionnels, d'Olivier Moriceau, *counsel*, sur les aspects financement, Philippe Lorentz, sur les aspects de structuration fiscale, lesquels étaient assistés de Leslie Ginape et Antoine Reboulot, avocats (corporate et financement) et Pauline Radovitch, avocat (fiscal).

Acofi Gestion était également conseillée sur les aspects financiers par Green Giraffe représentée par Luiz Gustavo Lafosse et Hicham Aïssi.

La Société Générale et Bpifrance Financement étaient conseillées sur les aspects juridiques par Linklaters avec François April, associé, Samuel Bordeleau, Romain Marchand et Etienne Paletto, avocats et sur les aspects fiscaux par Fidal avec Cédric Philibert.
